



ARRETE N° **007**/2022/MEF/UPF

Portant nomination des membres du Comité national d'évaluation des dépenses  
fiscales

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;

Vu la décision n°08/2015/CM/UEMOA du 02 juillet 2015 instituant les modalités d'évaluation des dépenses fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA ;

Vu la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2014-014 du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'Economie ;

Vu la loi n°2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n°088/MEF/CAB du 20 mars 2020 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Unité de Politique Fiscale ;

Vu l'arrêté n°211/2022 /MEF/UPF du 21 novembre 2022 portant création, attributions et organisation du Comité national d'évaluation des dépenses fiscales ;

Considérant les nécessités du service,

## ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : sont nommées membres du Comité national d'évaluation des dépenses fiscales (CONEDEF), les personnes dont les noms suivent :

**Président :** AHI AKPOR Koffi Delalom, Directeur de l'Unité de politique fiscale (UPF) ;

### **Rapporteurs :**

- SOUMANOU Moutala, Chef Cellule Suivi Opérationnel de l'OTR à l'Unité de politique fiscale (UPF) ;
- LOOKY DJOBO Sayo Gnandi, Chef Division statistique fiscale à l'Office togolais des recettes (OTR) ;

### **Membres :**

- PIGNAN GNANSA Palakassi, Chef cellule fiscalité directe et indirecte à l'Unité de politique fiscale (UPF) ;
- KEBALO Solim, Analyste macroéconomiste à l'Unité de politique fiscale (UPF) ;
- SODJI Ampiah Kokou, Analyste macroéconomiste à l'Unité de politique fiscale (UPF) ;
- PALY Ateitchatou, Chef Division des Régimes Economiques au Commissariat des Douanes et Droits Indirects de l'Office togolais des recettes (OTR) ;
- AKPAKI Ogoutché tout Ayétout, Chef Division à la Direction de la législation fiscale et du contentieux de l'Office togolais des recettes (OTR) ;
- BEDE KPATCHA Hodalo, Chargée d'Etudes à la Direction générale des études et analyses économiques (DGEAE) ;
- ESSEH-YOVO Kuamivi, Directeur de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation à l'Agence de promotion de l'investissement et de la zone franche (API-ZF) ;
- OTCHAKPA Amey, Cheffe de la Division des statistiques économiques et courantes à l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ;
- KPETA Adjia, Chargé d'Etudes à la Cellule CEDEAO-UEMOA ;
- HOUNSINOLO Lokossou Gbèzouho, Directeur Administratif et Financier de la Chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCIT), membre du Comité national de suivi du programme de transition fiscale (CNPTF).

Article 2 : Le Comité peut faire appel à toute personne dont la compétence est jugée utile à l'accomplissement de sa mission.

Article 3 : Le Secrétaire Général du ministère de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 17 JAN 2023

Le ministre de l'économie et des finances

**SIGNÉ**

Sani YAYA

Ampliations :

CAB/MEF.....1  
SG.....1  
DGBF .....1  
DGTCP.....1  
UPF.....1  
OTR.....1  
DGEAE.....1  
API-ZF.....1  
INSEED.....1  
CCIT ..... 1  
CNPTF..... 1  
Intéressés..... 13  
Jort..... 1

Pour ampliation

Le Secrétaire Général  


Kpowdie Tchasso AKAYA